

DELIBERATION N° 39

<p align="center">Cession du terrain municipal sis rue de la Brasserie à M. Nicolas LETHELIER</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 septembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°33), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°4), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°34), M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien (de la question n°1 à n°3), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose qua par délibérations en date des 21 octobre 2010 et 17 février 2011, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation, puis a approuvé le déclassement du domaine public communal des parcelles sises rue de la Brasserie à Dieppe, cadastrées section AI n° 56 et 236, d'une superficie totale de 104 m², pour les reclasser dans le domaine privé de la Ville.

La Ville avait ensuite décidé, dans un premier temps, la mise en vente publique de ce terrain, dans le cadre de ses mises en vente de patrimoine immobilier permettant une meilleure gestion des bâtiments communaux.

Mais les propositions d'achat étant bien inférieures à l'estimation des Domaines, la Ville n'avait retenu aucune proposition. Un acquéreur, Monsieur Nicolas LETHELIER, s'est adressé à la SEMAD pour traiter la réhabilitation de son bien sous déclaration d'utilité publique de travaux au 55, rue Desceliers. Architecte de profession, il envisage de racheter l'immeuble mitoyen au 53, rue Desceliers pour faire une réhabilitation d'ensemble en intégrant également le terrain de la rue de la Brasserie. Il accepte d'acquérir la propriété de la Ville au prix évalué par le service France Domaine par courrier en date du 27 septembre 2011.

Ces parcelles ont été évaluées par le service France Domaine le 29 novembre 2010 au prix de 350 € le m², soit 36 400 € l'ensemble. Il est donc proposé de vendre ce terrain au prix estimé de 36 400 € au profit de Monsieur Nicolas LETHELIER, domicilié 43, rue de Bihorel à ROUEN, pour y réaliser une opération d'ensemble. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Vu :

- l'article L 3211.14 du CGPPP, précisant que les cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers des Collectivités Territoriales s'effectuent dans les conditions fixées par le C.G.C.T.,

- l'article L 2241.1 du C.G.C.T., qui indique que toute cession d'immeuble ou de droits réels immobilier par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de vente et des caractéristiques essentielles.

Considérant l'avis de la commission n° 6 en date du 20 septembre 2011

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- la cession à Monsieur Nicolas LETHELIER du terrain municipal cadastré section AI n° 56 et 236, pour une superficie de 104 m², au prix de 36 400 €, hors frais notariés à la charge de l'acquéreur,
- Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--